



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**67<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 25 mars 2010**

UNIDROIT 2010  
F.C. (67) 5  
Original: anglais/français  
Mai 2010

### **Rapport**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. La 67<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances a eu lieu auprès du siège d'UNIDROIT à Rome, le 25 mars 2010, et a débuté à 10h20. La *Présidente* a souhaité la bienvenue aux participants, à savoir Mme Sandby-Thomas et M. Jorge Sanchez Cordero, membres du Comité Permanent (une liste complète des participants est présentée à l'Annexe I), et les a remerciés de leur présence.

2. *Mme Sandby-Thomas* a indiqué que le Comité Permanent est un sous-Comité du Conseil de Direction, dont la tâche principale consiste à examiner les questions concernant le personnel, tant sur le plan structurel que sur les questions individuelles. Elle a expliqué que le Comité avait commencé une révision de plusieurs aspects de la structure du personnel et de la gestion du Secrétariat, tournée vers le futur et tenant compte des implications financières. Au cours de sa 111<sup>ème</sup> session, qui avait eu lieu le jour précédent, le Comité avait commencé un examen visant à identifier des changements possibles dans la structure de l'Organisation, dans le but d'en augmenter l'efficacité tout en prenant en considération les aspects budgétaires; le Comité avait conduit des entretiens avec sept membres du personnel, dont la loyauté envers UNIDROIT méritait une attention spéciale et devait être respectée; elle a en outre indiqué que les changements demanderaient du temps.

3. Le *Secrétaire Général* a souligné l'importance pour toute institution de mener une révision périodique des méthodes de travail. Cette révision entreprise par le Comité Permanent allait conduire à des propositions concrètes et détaillées, et plusieurs options allaient être présentées aux organes de l'Institut. Il a souligné que le rajeunissement du personnel et la revitalisation des méthodes de travail, qu'il avait discutés aussi avec le Secrétaire Général adjoint, allaient demander des mesures à mettre en œuvre dans le temps.

#### **Point n. 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour (F.C. (67) 1 rév.)**

4. La *Présidente* a proposé à la Commission d'adopter l'ordre du jour (reproduit en Annexe II). *La Commission a approuvé la proposition.*

**Point n. 2 de l'ordre du jour: Examen des premières estimations du Secrétariat concernant le projet de budget pour l'exercice financier 2011 (F.C. (67) 2)**

5. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté les premières estimations pour le projet de budget, telles qu'illustrées par le doc. F.C. (67) 2.

Elle a indiqué que les premières estimations ne prévoyaient pas d'augmentations dans les dépenses pour 2011. Pour ce qui concernait les Chapitres sur les rémunérations et les charges sociales, une réorganisation du personnel allait compenser les augmentations prévues par les contrats et le Règlement.

Pour ce qui concernait des recettes, le Secrétaire Général adjoint a indiqué que, en tenant compte du fait que la contribution extra-statutaire du Gouvernement du Royaume-Uni, qui avait été généreusement renouvelée pendant cinq années, n'allait pas être maintenue, le Secrétariat, afin de faire face aux dépenses, proposait une augmentation de 2,2% de l'unité de contribution pour les Etats membres autres que l'Italie. Elle a rappelé que l'année précédente l'unité de contribution n'avait pas augmenté et que donc le taux d'inflation n'avait pas été récupéré.

6. Le *Secrétaire Général* a ajouté que la plus grande partie des dépenses était allouée à des coûts fixes (tels que rétributions, charges sociales, entretien de l'immeuble, papeterie) et que tous les efforts du Secrétariat pour réaliser des économies allaient comporter une modification de la structure de ces coûts, qui requéraient des mesures plus profondes, devant être identifiées par le genre de révision approfondie que le Comité Permanent avait commencée.

7. *M. Sanchez-Cordero* a assuré à la Commission des Finances que le Conseil de Direction et le Comité Permanent avaient le plus grand respect pour les ressources investies pour UNIDROIT par les Etats membres; il a indiqué que des efforts additionnels allaient être effectués dans la promotion de l'importance pour tous les Etats membres du travail réalisé par UNIDROIT.

8. Le *représentant du Canada* a indiqué l'importance pour l'Organisation de pouvoir compter sur une prévisibilité de tous les aspects budgétaires et a souligné l'importance de connaître à l'avance le montant de la contribution de l'Etat hôte, bien qu'il était à connaissance de l'existence de difficultés pratiques. Pour ce qui concernait les contributions des Etats membres autres que l'Italie, le Gouvernement du Canada n'était pas en mesure d'accepter les propositions d'augmentations; en premier lieu parce que le Canada conduisait une politique de croissance nominale zéro dans toutes les Organisations; en deuxième lieu parce qu'il était important de discuter les programmes de travail au sein du Conseil de Direction avant de discuter le budget; en troisième lieu parce que son Gouvernement considérait qu'avant de discuter l'augmentation de l'unité de contribution il fallait aborder la discussion concernant la question du reclassement; enfin, le Canada considérait important de conduire une révision fonctionnelle et financière de l'Institut, de ses structures et de ses méthodes de travail.

9. Le *représentant de l'Italie*, en répondant aux observations du représentant du Canada, a indiqué qu'il déployait tous ses efforts auprès de son Gouvernement afin de maintenir la contribution italienne autour du même niveau qu'en 2009, mais que, à cause des procédures budgétaires italiennes – comme il avait déjà été expliqué à l'occasion de la précédente session de la Commission des Finances et comme il était également illustré de manière très claire dans le doc. F.C.(67)3 – il n'allait être possible de connaître le montant exact de la contribution italienne pour 2010 qu'au cours du deuxième semestre, et que, par conséquent, il était impossible de prévoir le montant exact de la contribution pour 2011. Il avait toutefois pris note des observations du Canada qu'il reporterait à son Gouvernement. Il a rappelé que la contribution italienne, malgré la réduction effectuée en 2009, restait la plus élevée; cela, accompagné par l'allocation du siège, constituait la preuve du fort engagement du Gouvernement hôte envers UNIDROIT, également confirmé par les travaux effectués à la Bibliothèque. Le Gouvernement italien pourrait aussi explorer la possibilité

de verser des contributions extra-budgétaires ultérieures pour la Bibliothèque et le Programme de bourses.

10. La *représentante de l'Allemagne* a souligné que son Gouvernement allait avoir des problèmes à accepter l'augmentation de l'unité de contribution et a demandé s'il était possible de l'éviter.

11. Le *Secrétaire Général* a exprimé l'opinion qu'il n'était pas en mesure d'indiquer de manière responsable aucune réduction possible dans les dépenses.

Il a indiqué qu'il avait reçu la veille une lettre du Gouvernement du Royaume-Uni, qui exprimait ses vues sur un certain nombre de questions mises à l'ordre du jour. Il a lu la lettre (qui est présentée en Annexe III au présent Rapport) aux membres de la Commission.

12. La *représentante de la France* a rappelé que l'autorité compétente de son pays pour suivre les questions d'UNIDROIT tombait sous la responsabilité financière du Ministère de la Justice, qui avait un budget très réduit; malgré l'intérêt que la France portait au travail d'UNIDROIT, il était à prévoir qu'elle n'allait pas être en mesure d'accepter une augmentation même très modeste.

13. Le *représentant des Etats-Unis* a affirmé que, nonobstant le principe de la croissance nominale zéro du budget, soutenue par son Gouvernement auprès de toutes les organisations internationales, il allait recommander à son Gouvernement de soutenir l'augmentation proposée à cause de l'importance des activités de l'Organisation. Il a remercié les membres du Comité Permanent pour leur présence, et a souligné qu'une plus grande implication des Etats membres dans les activités du Conseil de Direction pouvait être importante pour UNIDROIT.

14. La *représentante de l'Autriche* a attiré l'attention sur l'importance de prendre en considération le soutien à long terme à apporter à UNIDROIT; bien que les restrictions budgétaires conduisaient le Gouvernement autrichien à décourager les augmentations dans les organisations internationales, il pouvait cependant accepter une augmentation modeste comme celle proposée dans les premières estimations.

15. Le *représentant de la Fédération de Russie* a indiqué que son Gouvernement était disposé à accepter l'augmentation proposée. A ce propos, il a souligné que la proposition formulée par l'Allemagne était importante et devait être maintenue, et il a ajouté que la relation entre le Gouvernement hôte et UNIDROIT devait être mieux expliquée.

16. Le *représentant de l'Italie*, en répondant à la question soulevée par le représentant de la Fédération de Russie, a rappelé que la relation entre le Gouvernement hôte et UNIDROIT se basait sur l'Accord de siège, et a répété que cette relation était aussi illustrée de manière très claire dans le doc. F.C. (67) 3. Il a aussi rappelé, tout en indiquant que toute relation était susceptible d'amélioration, l'intervention faite par le représentant de l'Italie à l'occasion de la 65<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale.

17. Le *représentant de la Fédération de Russie* a clarifié son intervention précédente.

18. La *Présidente*, en l'absence d'autres commentaires, a annoncé que la Commission allait préparer une recommandation à soumettre au Conseil de Direction, et a résumé les points qui avaient été discutés et qui allaient former la base de la recommandation; elle a proposé de faire circuler un projet de texte à cet effet parmi les membres de la Commission par courrier électronique, en leur demandant leurs commentaires; l'opinion allait être ensuite transmise au Secrétariat pour son inclusion dans les documents du Conseil de Direction. *Elle a conclu le point n. 2 à l'ordre du jour en rappelant qu'une fois complétée la procédure d'information et de consultation, la Commission allait être en mesure d'exprimer son opinion.*

19. **Note du Secrétariat:** Dans les jours successifs à la session, la Présidente a conduit la procédure de consultation prévue avec les membres de la Commission, à la conclusion de laquelle il

a formulé l'avis de la Commission des Finances, à transmettre au Conseil de Direction, qui est le suivant:

*"La Commission des Finances a eu une discussion approfondie à propos du projet de budget 2011, préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT. Elle apprécie les efforts du Secrétariat pour parvenir à une croissance zéro des dépenses en 2011. La Commission s'est néanmoins montrée préoccupée par le risque d'une augmentation des contributions des Etats membres, étant donnée la situation financière difficile au niveau global, et recommande que des possibilités supplémentaires d'économies soient examinées. A cette fin, la Commission souhaiterait que le Conseil de Direction tienne compte des ressources d'UNIDROIT au cours de sa discussion du Plan de travail et des éventuels nouveaux projets."*

### **Point n. 3 de l'ordre du jour: Information sur la Charte des contributions de l'Institut (F.C. (67) 3)**

20. Le *Secrétaire Général*, en introduisant le point à l'ordre du jour, a indiqué que le doc. F.C.(67)3 décrivait l'histoire de la Charte des contributions de l'Organisation et avait pour but d'offrir des informations sur cette question aux membres de la Commission, et qu'aucune action n'était requise présentement.

21. Le *représentant du Canada* a indiqué que, pour ce qui concernait la Charte des contributions, son Gouvernement était favorable à une approche rigide plutôt qu'à une approche négociée à la question du reclassement des Etats membres (c'est-à-dire l'approche selon laquelle le Secrétariat devrait contacter chaque Etat membre et lui demander son accord afin de le classer dans une catégorie plus élevée) parce que cela augmenterait la cohérence et la transparence du rôle du Secrétariat ainsi qu'une plus grande équité parmi les Etats membres.

22. Le *Secrétaire Général* a souligné que, selon la pratique d'UNIDROIT, le reclassement d'un Etat membre dans une catégorie plus élevée n'était possible qu'avec le consentement de l'Etat concerné; cela demandait une phase de négociations individuelles avec les Etats membres concernés. Il a mis en évidence qu'il considérait important que les organes de l'Institut établissent d'abord les besoins financiers de l'Organisation, et ensuite prennent en considération la question du reclassement.

23. *La Présidente a conclu le point à l'ordre du jour en indiquant que la Commission des Finances avait pris note du document présenté par le Secrétariat.*

### **Item no 4 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2009**

24. Le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué que le Secrétariat avait transmis les Comptes aux membres de la Commission des Finances pour leur information. Les Comptes allaient être envoyés aux Gouvernements des Etats membres et soumis à la Commission des Finances à sa 68<sup>ème</sup> session, fin septembre/début Octobre 2010.

25. Le *Secrétaire Général* a rappelé que dans l'année financière 2008, grâce au recouvrement d'arriérés, UNIDROIT avait accumulé un excédent important qui avait été reporté sur l'année suivante. Il a aussi rappelé que le Gouvernement italien avait rénové une des salles de lecture de la Bibliothèque, qui allait pouvoir être utilisée aussi comme salle de réunion, et qui devait être meublée (tables, chaises et rideaux). Le Secrétariat, avec l'aide du Président, cherchait des donations pour cet ameublement; le Secrétaire Général, dans l'éventualité que ces donations se révèlent insuffisantes, a demandé si la Commission des Finances était d'accord pour allouer le reste de cet excédent actif, c'est-à-dire € 28.000, à cet effet.

26. Le *représentant des Etats-Unis* et la *représentante de l'Allemagne* ont indiqué qu'ils approuvaient la proposition.

27. *La Présidente a conclu le point à l'ordre du jour en indiquant que la Commission des Finances avait pris note des Comptes et qu'elle approuvait la proposition du Secrétaire Général d'allouer une partie de l'excédent actif de l'année financière 2008 pour meubler la salle de réunion au rez-de-chaussée de la Villa Aldobrandini rénovée par le Gouvernement italien.*

**Point n. 5 de l'ordre du jour: Possible portée, but et financement d'une étude qui examine les fonctions et les finances de l'Organisation, de ses structures et de ses méthodes de travail**

28. Le *représentant du Canada* a rappelé qu'à l'occasion de la 65<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale en décembre 2009 le Canada avait proposé une révision fonctionnelle et financière externe d'UNIDROIT, afin d'avoir une meilleure idée des aspects financiers de l'Organisation, ce qui pourrait aider à indiquer les priorités. Son Gouvernement estimait qu'une telle révision externe pouvait aider les Etats membres, au niveau national, à établir les besoins de l'Organisation et offrir des arguments persuasifs en vue aussi des débats concernant d'éventuelles augmentations des contributions. Une telle révision devait être financée par des contributions extra-budgétaires; le Gouvernement canadien était prêt à contribuer au projet en nature (par exemple, par des traductions), mais n'était pas en mesure d'offrir des transferts de fonds, qui pouvaient peut-être être offerts par d'autres Etats membres. En l'absence d'un tel financement, une solution alternative devrait être prise en considération. Son Gouvernement estimait qu'une telle révision ne devait pas uniquement établir les aspects financiers de l'Organisation, mais aider également la planification stratégique de ses activités. Il a suggéré que cette matière soit soumise au Conseil de Direction afin de déterminer comment cette révision aurait dû être menée.

29. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le Gouvernement du Royaume-Uni avait indiqué dans sa lettre un fort soutien à cette révision, qui devrait être effectuée préférablement par une institution indépendante; en l'absence de financement, le Gouvernement du Royaume-Uni suggérait la création d'un petit groupe de travail chargé de procéder à cette révision, de formuler des recommandations claires sur la durabilité financière et de prendre en considération la question de la contribution du Gouvernement hôte.

30. La *Présidente, en tant que représentante de la Suisse*, a indiqué que son Gouvernement accueillait favorablement la proposition canadienne et était prêt à contribuer à financer en partie la révision externe.

31. Le *représentant de l'Italie* a souligné que certains aspects de cette révision n'étaient pas entièrement clairs et qu'il y avait des différences entre l'opinion exprimée par le représentant du Canada et celle illustrée dans la lettre envoyée au nom du Gouvernement du Royaume-Uni. Cette lettre n'avait pas été distribuée à l'avance ; par conséquent il n'était pas en position d'exprimer une opinion et il réservait son avis pour consulter son Gouvernement. Il a souligné encore une fois que le rapport entre UNIDROIT et le Gouvernement hôte était réglé par les Accords en vigueur, que cela était très clair et ne nécessitait pas d'examen ultérieur du côté italien.

32. Le *Secrétaire Général* a demandé au représentant du Canada de clarifier la position de son Gouvernement, et en particulier de spécifier si, malgré sa préférence pour une révision externe, il était prêt à accepter une révision interne. Il a rappelé qu'une opération de ce genre avait été conduite à la Conférence de La Haye, dont les résultats étaient rapportés dans les documents officiels de la Conférence distribués aux membres de la Commission. Il a présenté une proposition différente: d'abord, l'Organisation devait établir son nouveau Plan Stratégique, puis la révision pouvait alors établir quelles ressources étaient nécessaires pour le réaliser. Il estimait qu'une telle révision devait être conduite internement. Le recours à des consultants externes pouvait être utile comme un outil additionnel, par exemple pour faire une estimation des implications économiques de plusieurs choix politiques alternatifs.

Pour cette raison, le Secrétariat considérait cette proposition différente de celle formulée par le Gouvernement du Royaume-Uni quant à la contribution du Gouvernement italien.

33. La *Présidente* a suggéré que la Commission crée un sous-comité qui aurait pour tâche d'examiner deux questions: 1) qui se chargerait de la révision; 2) quel en serait l'objet .

34. Le *représentant de l'Italie* a souligné que la Commission des Finances pouvait faire des propositions pour une révision "financière" mais qu'une révision touchant aux aspects "fonctionnels" serait en dehors de ses compétences. Une décision concernant ce genre de révision devrait être prise par l'Assemblée Générale ou, mieux encore, par le Conseil de Direction, en tant qu'organe indépendant. A son avis, la création d'une sous-commission était donc prématurée.

35. Le *représentant du Canada*, en réponse à la demande de clarification formulée par le Secrétaire Général, a indiqué que son Gouvernement avait une préférence pour une révision externe. Il se trouvait en plein accord avec le Secrétaire Général et suggérait que la question soit discutée par le Conseil de Direction qui pouvait peut-être renvoyer certaines tâches à la Commission des Finances.

36. Le *Secrétaire Général* a réitéré son avis que la question devait être prise en considération par le Conseil de Direction lors de l'examen du Plan Stratégique.

37. Le *représentant de l'Italie* a souligné que – en ligne de fait et selon le mandat de la Commission des Finances - la révision envisagée dépassait la compétence de la Commission des Finances.

38. Le *représentant du Canada* a indiqué que selon son Gouvernement également la portée de la révision dépassait la compétence de la Commission des Finances et que la question devrait être soumise au Conseil de Direction.

39. La *représentante de l'Autriche* a précisé que son Gouvernement n'était pas disposé à contribuer au financement de la révision; seul le Gouvernement Suisse avait offert sa contribution et le Canada était disposé à contribuer en nature. En conséquence, les aspects financiers liés à la proposition de révision devraient être mentionnés dans les conclusions de la Commission sur ce point de l'ordre du jour.

40. *La Présidente a conclu le point à l'ordre du jour en indiquant que la Commission des Finances avait pris note des propositions faites par les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni; le Canada avait souligné son souhait de contribuer en nature et la Suisse avait offert de participer au financement pour entreprendre ce travail de révision; la Commission était d'accord sur le fait que la portée de cette révision dépassait ses compétences et que la question pouvait être reprise par le Conseil de Direction, si telle était sa décision.*

#### **Point n. 6 de l'Ordre du jour: Modifications au Règlement d'UNIDROIT sur les questions financières : proposition du Gouvernement allemand (F.C. (67) 4)**

41. La *représentante de l'Allemagne* a illustré la proposition présentée par son Gouvernement visant à reformuler les aspects financiers du Règlement de l'Institut (doc. F.C. (67) 4). La proposition pointait à mettre par écrit et à rendre obligatoire la pratique d'UNIDROIT relative aux matières financières; son Gouvernement avait envoyé un projet de proposition au Secrétaire Général, qui avait suggéré que le document soit soumis à la Commission des Finances.

42. Le *représentant de l'Italie* a indiqué qu'il était en faveur d'une procédure impliquant directement le Secrétariat, et a réservé l'opinion de son Gouvernement sur le contenu de la proposition.

43. Le *représentant du Canada* a remercié la représentante de l'Allemagne pour la proposition et a souligné que cette question allait pouvoir être soumise au Conseil de Direction à l'occasion de la discussion de la révision suggérée par son Gouvernement.

44. Le *représentant de l'Italie* et le *représentant de la Fédération de Russie* ont appuyé l'opinion canadienne.

45. La *représentante de l'Allemagne* a mis en évidence que son Gouvernement était concerné par le contenu des amendements proposés, et non par les aspects procéduraux, et a donc soutenu la proposition formulée par le représentant du Canada.

46. *La Présidente, en concluant le point à l'ordre du jour, a indiqué que la Commission avait pris note de la proposition soumise par la proposition de l'Allemagne; la Commission a concédé que la question devait être soumise au Conseil de Direction, et a invité le Secrétaire-Général à formuler son opinion sur la proposition.*

#### **Point n. 7 de l'Ordre du jour: Divers**

47. Le *représentant de l'Italie* a informé les membres de la Commission des Finances qu'il allait bientôt quitter Rome pour un nouveau poste, et a saisi l'occasion pour remercier les membres de la Commission et le Secrétariat pour leur collaboration dans l'activité de la Commission.

48. *La Présidente, au nom de la Commission, a adressé ses meilleurs vœux au représentant de l'Italie.*

49. *En l'absence d'autres interventions, la Présidente a clôturé la réunion à 12 h50.*

## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

Mme Simone MAASSEN-KRUPKE	(Allemagne)
Mme Johanna GÜNTHER	
Mme Katharina WIESER	(Autriche)
M. Craig WEICHEL	(Canada)
Mme Vera SOLER DEL CAMPO	(Espagne)
Mr Keith HEFFERN	(Etats-Unis d'Amérique)
M. Valery. FEDCHUK	(Fédération de Russie)
Mme Françoise TRAVAILLOT	(France)
M. Rahmatollah AZADEH	(Iran)
M. Nicola TODARO MARESCOTTI	(Italie)
Mme Satoko MASUTANI KOIKE	(Japon)
Mme Cecile DE MAULEON	(Mexique)
Mme Alina CATANA	(Roumanie)
Mme Manuela LEIMGRUBER ( <i>Chairperson</i> )	(Suisse)
COMITE PERMANENT	
M. Jorge SANCHEZ CORDERO	(Mexique)
Mme Rachel SANDBY-THOMAS	(Royaume-Uni)
UNIDROIT Secretariat	
M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Alessandra ZANOBETTI	(Secrétaire Général adjoint)

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Examen des premières estimations du Secrétariat concernant le projet de budget pour l'exercice financier 2011 (F.C. (67) 2)
3. Information sur la Charte des contributions de l'Institut (F.C. (67) 3)
4. Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2009
5. Possible portée, but et financement d'une étude qui examine les fonctions et les finances de l'Organisation, de ses structures et de ses méthodes de travail
6. Divers

**ANNEXE III**

**Sally Moss**  
**Head, Legislation and International Policy Unit**  
**Legal Services Group**

José Angelo Estrella Faria  
Secretary-General  
Unidroit  
Via Panisperna 28  
00184  
Rome  
Italy

24 March 2010

Dear Angelo,

**UNIDROIT FINANCE COMMITTEE – 67th SESSION**

As you know the UK will not be able to attend the Finance Committee on Thursday 25 March, so I thought it would be helpful if I set out the UK's views on the various agenda items

The UK is pleased see that the expenditure for the year 2010 will remain the same for 2011 and would like to thank the Secretariat for the work that has been done on the budget.

However, the UK is concerned to note the proposed increase in member State contributions of 2.2%. A 2.2% increase is difficult to justify in the current climate, where all member State governments will be subject to their own budget cuts. This is very much the case in the UK and as a result we are unable to agree an increase in the proposed members State contributions for 2011. I note that if the 2.2% increase were to be rejected then there would need to be a reduction in the Institutes' expenditure for 2011 of €40,975. In light of this we believe that the Governing Council, at their forthcoming meeting, should be tasked with identifying which area of activity and/or expenditure should be reduced or stopped to achieve the savings required.

In terms of the functional and financial review of the Institute, we strongly support this idea which was proposed by Canada at the General Assembly meeting last year. It is important that the Institute undertakes such a review to identify what the medium and long term aims of the Institute are from both a financial and human resource perspective. Ideally this should be an independent review undertaken by an outside organisation but the UK recognises that this will have an impact on resources. In the event that resources are not available we would suggest a small working group is set up to take forward such a review. The review should make clear recommendations on ways to ensure greater long term financial stability for the Institute. As previously noted by Canada, one the recommendations might be the revision of the classification of member States contributions which in turn could result in increased receipts. Similarly, we would expect the review to also address how Italy's financial contribution to the Institute is assessed to ensure that there is greater certainty for long term planning.

The UK welcomes Germany's proposal for the amendment of the Regulations on financial matters. However, we prefer to see this proposal being discussed as part of the wider review of the Institute and any amendments being put forward as part of the review's recommendations. We need to take a strategic view of these matters rather than an ad hoc approach.

I am happy to discuss any of the above issues with you.

Kind Regards

Sally